



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Huitième assemblée régulière du conseil d'administration du lundi
14 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL

Huitième assemblée régulière de l'année 2020 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 14 décembre 2020 à 19 h 00 par Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Mme Mélissa Coulombe-Leduc | Présidente |
| M. Fabien Abitbol | Vice-président |
| M. Olivier Tardif-Paradis | Secrétaire |
| Mme Alexandra-Maude Grenier | Trésorière |
| Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon | Administratrice |
| M. Louis Dumoulin | Administrateur |
| M. Aleksandre Lessard | Administrateur |
| Mme Alexandra Mauger | Administratrice |
| Mme Claudia Nguyen | Administratrice |
| Mme Rose Savard-Paquet | Administratrice |

Membre sans droit de vote

| | |
|------------------|--|
| M. Jean Rousseau | Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants |
|------------------|--|

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

| | |
|------------------|----------------|
| M. Jean Beaulieu | Administrateur |
|------------------|----------------|

Membre sans droit de vote :

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

| | |
|--------------------------|---|
| Mme Nadia Mohammed-Azizi | Secrétaire de rédaction |
| M. Daniel Leclerc | Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, neuf citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 20-12-01 19 h 00 **Ouverture de l'assemblée**
- 20-12-02 19 h 02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 20-12-03 19 h 05 **Adoption et suivi des procès-verbaux :**
- **28 septembre 2020**
- **23 novembre 2020**
- 20-12-04 19 h 15 **Présentation des candidatures au poste d'administrateur.trice coopté.e**
- 20-12-05 19 h 30 **Période du conseiller municipal – Jean Rousseau**
 - Précisions sur la politique de déneigement
 - RSTC – Tracé et nom de la station sur Honoré-Mercier
- 20-12-06 19 h 45 **Première période de questions et commentaires du public**
- 20-12-07 19 h 55 **Résolutions**
 - Représentation au Comité bon voisinage du Réseau structurant
 - Représentation au Comité vigilance des activités portuaires
- 20-12-08 20 h 05 **Fonctionnement, informations**
 - Communication de la Coopérative d'habitation l'Archange - Rues partagées
 - Jardin communautaire - appels à projets
 - Le printemps St-Jean-Baptiste et école des arts
 - Société de développement commercial (SDC)
 - Propositions de projets de déminéralisation
- 20-12-09 20 h 15 **Deuxième période de questions et commentaires du public**
- 20-12-10 20 h 45 **Trésorerie**
 - État des finances
 - Paiement de la secrétaire de rédaction pour les PV d'octobre et novembre 2020.
 - Résolution pour le tarif/réunion - secrétaire de rédaction 2021
- 20-12-11 20 h 55 **Divers**
- 20-12-12 21 h 00 **Levée de l'assemblée**

20-12-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc constate le quorum et ouvre la réunion à 19h02.

20-12-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Olivier Paradis-Tardif fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC APPUYÉE PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les deux modifications suivantes :

Changement de l'ordre des points :

- devancer le point du conseiller municipal M. Jean Rousseau avant les questions du public.
- faire la deuxième période de questions après le point Fonctionnement, Informations

Ajout au point Fonctionnement, Informations :

- Propositions de projets de déminéralisation

Adopté à l'unanimité.

20-12-03 Adoption et suivi des procès-verbaux: - 28 septembre 2020

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal du 28 septembre 2020. Adopté à l'unanimité.

- 23 novembre 2020

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEKSANDRE LESSARD, IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal du 23 novembre 2020. Adopté à l'unanimité.

20-12-04 Présentation des candidatures au poste d'administrateur.trice coopté.e

Il reste toujours un poste à combler par cooptation afin de compléter le conseil. M. Claude Barabé, Mme Perrier ainsi que Mme Claudia Nguyen avaient manifesté leur intérêt.

De ces personnes, seulement Mme Claudia Nguyen est présente à la séance. Elle vit dans le quartier depuis l'été 2020. Elle est intéressée par les enjeux de rues partagées, de déneigement et le maintien des services de proximités, des commerces d'alimentation en préservant leur diversité culturelle.

M. Louis Dumoulin rappelle que M. François Talbot avait lancé un comité de travail sur les questions économiques. Il demande si Mme Claudia Nguyen pourrait être intéressée à reprendre ce dossier en main. Celle-ci répond à l'affirmative. Mme Claudia Nguyen, CPA de formation, souligne qu'elle a apprécié le compte-rendu fait par la SDC à la dernière séance.

M. Aleksandre Lessard mentionne son intérêt à y participer également.

Résolution CA-20-49

Concernant la nomination d'administrateurs cooptés au sein du conseil de quartier

Puisque la réunion a lieu virtuellement, les candidatures ont déjà été soumises et approuvées au préalable en bonne et due forme.

SUR PROPOSITION DE MME MARIE-NOELLE BELLEGARDE TURGEON DÛMENT APPUYÉE par MME ALEXANDRA MAUGER, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste nomme Mme Claudia Nguyen au poste d'administratrice cooptée au sein du conseil d'administration, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

20-12-05 Période du conseiller municipal

M. Jean Rousseau s'excuse car ce soir, il devra assister également au conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire vers 20h00, il devra donc quitter plus tôt.

Aussi, ce soir, il y avait un conseil d'arrondissement où juste avant ils ont souligné l'implication de bénévoles dans différents organismes communautaires de la Ville de Québec en remettant des prix à ceux qui se sont distingués. Pour notre quartier, c'est Mme Guéricolas de l'Entraide du Faubourg qui s'est vu remettre un prix. M. Jean Rousseau la félicite.

M. Jean Rousseau souligne l'importance de la solidarité citoyenne et de l'achat local. On ne sait toujours pas si le gouvernement compte annoncer une fermeture complète des commerces et des grandes surfaces. À l'entrée du Vieux-Québec, on retrouve maintenant un panneau lumineux invitant les personnes à porter le masque à l'extérieur.

Pour la saison hivernale 2020-2021, tous les accès aux parcs et bases de plein air sont offerts gratuitement par la Ville de Québec. Il y aura également plus de sentiers entretenus pour la marche en forêt ainsi que des activités réconforts. Il y a aussi toute une série d'activités qui sont offerts pour les amateurs de jeux en ligne. On trouve plus d'informations à ce sujet sur le site de la Ville de Québec. Autour du Grand Marché de Québec, on retrouve également des activités familiales sur la Place Jean-Béliveau. Il y aura aussi le Bingo du maire qui est organisée le 20 décembre. Il y aura des prix à gagner.

Le plan d'agriculture urbaine a été rendu public. Il est critiqué par certains groupes, car on n'y reconnaît plus l'existence de terres agricoles dans la Ville. On y encourage plutôt la culture de potager en façade, la revente de légumes. On fait d'ailleurs un appel de propositions pour des projets collectifs sur des terrains privés. Cependant, la notion de l'agriculture sur des terres agricoles n'est pas à l'agenda.

Concernant les subventions au patrimoine, il existe différents programmes. M. Jean Rousseau a demandé à ce que certains critères soient modifiés car certains programmes ne sont accessibles que pour les bâtiments construits avant 1850 et ce malgré le fait qu'il y ait eu deux grands incendies qui n'ont laissé que très peu de bâtiments de cette époque. En revanche, des bâtiments de 1860 ou 1870 ne sont pas éligibles.

Le projet Laurentia a récemment fait la manchette. M. Jean Rousseau a pris position contre le projet car le rapport de l'agence fédérale d'évaluation est extrêmement critique notamment sur les questions de pollution. Le projet ajouterait de la pollution à un quartier qui en est déjà saturé. Dans le Faubourg, nous sommes un peu plus protégés des vents, mais pas totalement. On constate une différence d'espérance de vie de 10 ans en comparant des populations de Saint-Jean-Baptiste et de Vanier qui ont des conditions socio-économiques similaires, ce qui est énorme!

M. Jean Rousseau rappelle l'existence d'une station chaleureuse sur le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste. Il invite les citoyens à en profiter.

M. Jean Rousseau mentionne un problème important signalé dans la côte Salaberry. Il conseille de ne pas traverser à l'endroit où il n'y a plus de trottoir car c'est un angle mort pour les voitures. Il signale également que la courbe est mal conçue, qu'il n'y a pas de rampe et que les trottoirs sont inclinés latéralement et donc dangereux pour les piétons car ils glissent vers la rue. M. Jean Rousseau a demandé à la Ville d'intervenir pour trouver une solution car le sel ne sera pas suffisant.

Les pléniers ont eu lieu, i.e. l'ensemble des services de la ville ont présenté leur budget, c'est une forme de reddition de compte. C'est une façon de s'informer de ce qui se passe mais les budgets ne peuvent pas être modifiés. Concernant le quartier, il y a un budget de prévu pour la bibliothèque Claire-Martin, mais ce sera en 2023 seulement qu'une analyse des problèmes du toit qui coule sera réalisée et en 2024, les travaux en résultant.

Concernant une question qu'il lui avait été posé sur l'impact du tramway sur les zones de stationnement à vignette, il attend toujours une réponse.

Il avait été demandé de faire une étude sur les périodes de stationnement sur les zones de stationnement à vignettes car il y a un enjeu de partage de l'espace avec les détenteurs de vignettes. Il rappelle que l'achat de vignette ne garantit en rien un stationnement, qu'il faut plutôt le comparer à un permis de chasse. Dans certains secteurs, on vend plus de vignettes qu'il n'y a d'espaces de stationnement (1.3 vignettes pour une case de stationnement). Cette étude a été reportée pour l'instant car en raison des mesures liées à la COVID-19, l'usage n'est pas habituel.

Concernant la nouvelle politique de déneigement, elle a été accompagnée de projets pilotes et de consultations. Cette politique concerne le grattage, le déglçage et le déneigement. Ce n'est pas une politique d'usagers. On y a changé les critères pour sortir la machinerie. Auparavant, on devait attendre d'avoir 5 cm de neige sur un trottoir avant de sortir les grattes. Maintenant, cette limite a été abaissée à 3.5 cm. Et il s'agit de tasser la neige seulement et non pas de la ramasser. Pour ce qui est du réseau cyclable, une nouveauté de l'an dernier, on a allongé le corridor qui est de 51 km cet hiver. Il y a aussi des corridors piétons déneigés en priorité qui sont la 13^e rue à Limoilou et de Joseph-François-Perreault jusqu'à la Basse-Ville.

M. Jean Rousseau revient également sur les questions que les citoyens avaient posé lors de la consultation sur le déneigement. Nous disposons d'énormément d'informations sur le déneigement, mais celle-ci n'est pas traitée alors que dans d'autres municipalités celle-ci est traitée afin de fournir des cartes de déneigement afin de faciliter le stationnement aux résidents notamment. La particularité de notre quartier est que les véhicules doivent être déplacées en vue d'assurer une bonne qualité du déneigement. Il y a des trottoirs impraticables en raison des poteaux par exemple.

L'an dernier, nous avons « perdu nos trottoirs » car il y a eu une glace qui s'est formée sur les trottoirs et ce, dès les premières neiges. Plusieurs personnes âgées ne sortent plus, dès les premières neiges par peur de subir des fractures importantes si elles chutent. Pour M. Jean Rousseau cette préoccupation a été entendue, mais ce sont les employés de la Ville qui valident si le travail est bien fait. Il invite donc les citoyens à faire le 311 afin de signaler les passages mal déneigés pour éviter qu'ils ne se transforment en plaques glacées après un redoux. Il met donc en lumière que la nouvelle politique oblige encore les citoyens à se plaindre. Il faut se plaindre pour que les besoins soient pris en compte. Il invite également à envoyer le numéro de plainte à son bureau afin qu'il puisse en faire le suivi.

Donc, en résumé selon M. Jean Rousseau, la politique de Viabilité hivernale amène une certaine amélioration puisque la machinerie sort plus rapidement, mais il ne voit pas d'amélioration au niveau de la qualité du déneigement, des suivis et de l'information au citoyen.

20-12-06 Première période de questions et commentaires du public

M. Louis Dumoulin parle des récentes communications du Réseau structurant du transport en commun (RSTC) concernant les stations souterraines prévues sur la colline parlementaire. Il remarque qu'il n'y a aucune image intéressante évoquant la future station Honoré-Mercier, soit la plus importante du réseau et il demande à M. Jean Rousseau s'il en connaît les raisons. M. Jean Rousseau affirme en avoir vu, il les lui fera suivre.

M. Jean Rousseau poursuit en répondant à une autre question qui lui a été envoyée précédemment au sujet du lieu où passera la trémie dans le quartier. Un des scénarios, dit long, est une entrée à la hauteur de la rue des Érables, le second scénario propose une entrée à la hauteur de la rue Turnbull. Le premier scénario permettrait de couper moins d'arbres, le second, d'économiser sur les coûts, mais la question ne semble toujours pas résolue. M. Louis Dumoulin déplore les mauvaises communications de la RSTC générant de la confusion chez les citoyens. M. Jean Rousseau suggère à M. Louis Dumoulin d'acheminer ses questions au bureau de projet afin d'avoir des éclaircissements.

Un citoyen qui travaille au Centre culture et environnement Frédéric Back affirme que les automobilistes ne tiennent absolument pas compte de la traverse pour piéton au coin des rues Lockwell et Salaberry. Il a entendu dire qu'il semble y avoir un problème avec le ministère des Transports du Québec pour avoir un céder le passage à cet endroit. Il demande s'il serait possible d'ajouter une présence policière ou de faire plus de sensibilisation auprès des automobilistes.

M. Jean Rousseau est intervenu fréquemment à ce sujet, mais la Ville ne semble pas avoir de volonté d'en faire davantage. Le passage est jugé trop proche de l'intersection du chemin Ste-Foy (feu piéton) pour y mettre un arrêt ou un cédez le passage. Si le passage était déplacé plus vers le Sud, ça pourrait peut-être mieux fonctionner. Il mentionne aussi qu'il existe la même problématique à la hauteur du Collège St-Patrick. Ce sont des exemples parfaits de situations où des gestes concrets devraient être posés par la Ville pour la sécurité des piétons. Avec le prolongement de la piste cyclable qui contournerait le Centre Frédéric Back et qui se poursuivrait sur Lockwell, il est important de rendre cette intersection sécuritaire pour les cyclistes aussi. Une des solutions serait donc de déplacer le passage un peu plus vers le Sud.

Une citoyenne, voisine du parc Richelieu, fait part de son mécontentement quant à l'utilisation de ce parc par les propriétaires de chiens. Ces personnes y laissent leurs chiens sans laisse et ce même si des enfants sont présents dans le parc. Les chiens aboient et urinent sur les modules de jeux. La citoyenne se plaint d'entendre ces aboiements tôt le matin et jusqu'à tard le soir. Elle

a fait de multiples démarches auprès de la Ville en faisant une vingtaine de plaintes à la Ville de Québec, où les suivis n'auraient pas été faits, des plaintes à la Société protectrice des animaux (SPA) ainsi que des appels à la police. Elle demande à quoi sert d'avoir une réglementation si personne ne la respecte et surtout, si personne ne la fait respecter. Elle questionne aussi la pertinence de garder un parc qui est en réalité plutôt un chenil. Malgré ses multiples démarches et le fait qu'elle paie des taxes, elle sent que son avis n'est pas pris en compte. Son conjoint renchérit en mentionnant que le problème est récurrent et prend des proportions grandissantes. Il n'est plus possible pour les familles avec enfants d'y jouer en sécurité, plusieurs familles préfèrent l'éviter. Le parc Berthelot aussi subit le même type de nuisance. Aucun suivi n'est fait et ils sentent que les responsables se renvoient la balle sans que rien ne soit fait.

M. Louis Dumoulin rappelle que le parc Scott a déjà vécu la même problématique dans le passé. Lorsqu'il a été construit, il était dédié aux jeunes enfants, mais lui aussi est devenu un parc à chien pendant un certain temps. Ils ont finalement réussi à faire modifier la réglementation afin d'y interdire les chiens. Pour ce qui est de la clôture, il précise que celle-ci est liée d'avantage à son emplacement en raison de la dénivellation et le fait qu'il est encerclé par 3 rues. Il est vrai que la clôture du parc Richelieu pourrait être renforcée, mais il serait pertinent de demander que le parc soit exclusivement dédié aux enfants en interdisant totalement l'accès aux chiens.

M. Jean Rousseau se rappelle lui aussi de cette victoire, qu'il qualifie d'épique, en se référant à l'obtention d'un changement de réglementation pour le parc Scott. Il avait insisté auprès de la Ville afin d'obtenir gain de cause. Il mentionne être déjà au courant du problème soulevé, mais il ne savait rien des démarches entreprises par la citoyenne. Cette coexistence entre maîtres de chiens et parents est complexe. La problématique existe aussi au parc des Franciscains. Il suggère à la citoyenne de lui faire parvenir un résumé de ses démarches afin de vérifier les suivis qui ont été faits et demander à ce que le parc soit clôturé. Il comprend que dans le quartier les propriétaires de chiens n'ont pas d'espaces où les laisser courir librement, mais en la présence d'enfants, c'est inacceptable.

M. Jean Rousseau informe qu'il y a une rencontre prévue le lendemain avec Mme Marie-Josée Savard concernant l'église Saint-Jean-Baptiste. Mme Mélissa Coulombe-Leduc lui affirme qu'ils l'informeront du contenu de la rencontre.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne un pamphlet diffusé par l'équipe Labeaume qui comporte une carte présentant ses réalisations. Pour le quartier Saint-Jean-Baptiste on n'en trouve que trois. Elle affirme qu'on pourrait être difficilement plus négligé et se dit choquée de le constater. M. Louis Dumoulin ajoute que c'est quelque chose qui est déploré depuis des années et il trouve que c'est positif d'avoir un document qui en témoigne, alors que la Ville le nie.

M. Olivier Tardif-Paradis pose une question concernant les programmes de financement pour les maisons patrimoniales. Il rappelle que dans certains cas on ne connaît pas les dates exactes de la construction des maisons. Il suggère que le critère pourrait simplement être « construites avant 1900 ». Aussi, il précise que l'an dernier, le budget accordé pour ces rénovations par la Ville étaient déjà épuisé après à peine un mois et demi et il demande si la Ville prévoit l'augmenter.

M. Jean Rousseau précise que beaucoup de citoyens dépendent d'ailleurs de ces subventions afin de se lancer dans des travaux onéreux et que ceux-ci doivent attendre l'obtention de la subvention (en plus du permis) avant de commencer leurs travaux. Le programme Rénovation Logis est financé 50/50 avec la Société d'habitation du Québec. Le budget gouvernemental va du 1^{er} avril au 31 mars, donc les fonds sont disponibles à partir de mai et en effet, c'est le premier arrivé, premier servi. La Ville n'augmentera pas l'enveloppe. Pour les programmes patrimoniaux,

les nombreux critères font que moins de personnes appliquent. M. Jean Rousseau offre d'ailleurs de faire une présentation sur le sujet éventuellement, car il en existe plusieurs avec plusieurs règles distinctes.

M. Louis Dumoulin précise que la Ville dispose d'un centre de documentation où, en principe, on devrait retrouver les dates de construction et la chaîne de titres de toutes les maisons du quartier (car par le passé deux études patrimoniales ont été réalisées à cet effet).

20-12-07 Résolutions

➤ Résolution : Représentation au Comité bon voisinage du Réseau structurant

Résolution CA-20-50

CONSIDÉRANT QUE des comités de bon voisinage ont été créés pour accompagner la réalisation du RSTC et atténuer au maximum l'impact des grands travaux sur la communauté.

CONSIDÉRANT QU'un comité de bon voisinage a été créé pour le secteur Colline Parlementaire–centre-ville

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste fait partie de ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE le réseau de transport structurant aura un impact sur le quartier Saint-Jean-Baptiste.

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET, APPUYÉE PAR MME MARIE-NOELLE BELLEGARDE-TURGEON, le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste propose la participation de Mme Rose Savard-Paquet, avec pour substitut M. Aleksandre Lessard au Comité de bon voisinage afin de représenter le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste dans la démarche de consultation.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution relative à la représentation au Comité vigilance des activités portuaires (CVAP)

Résolution CA-20-51

Considérant l'impact des activités portuaires sur les conditions de vie des citoyens et citoyennes du quartier St-Jean-Baptiste;

À l'invitation du Comité de vigilance des activités portuaires;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA MAUGER DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Alexandra Mauger, afin de représenter le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste au Comité de vigilance des activités portuaires et Mme Claudia Nguyen en tant que substitut.

Adoptée à l'unanimité.

20-12-08 **Fonctionnement, informations**

➤ Communication de la Coopérative d'habitation l'Archange – Rues partagées

M. Louis Dumoulin parle de la Coopérative d'habitation l'Archange située sur la rue St-Gabriel (elle regroupe 7 maisons distinctes de cette même rue). Leur conseil d'administration aimerait être interpellé lorsqu'il y aura des discussions concernant l'aménagement de la rue partagée, étant donné qu'ils ont 30 logements sur cette rue. Il mentionne aussi l'existence d'autres coopératives sur la rue. Ce sont des citoyens organisés et des voisins qui communiquent entre eux, ce serait important de les considérer dans les discussions.

➤ Jardin communautaires – appels à projets

Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle que la Ville a lancé un appel à propositions pour des jardins communautaires. Les citoyens ont jusqu'au 19 février pour soumettre des projets. M. Louis Dumoulin rappelle qu'au sol, il n'y a pas beaucoup d'espaces libres dans le quartier, mais qu'on pourrait réfléchir à des projets de déminéralisation de certains secteurs ou encore à des jardins sur les toits.

Pour voir tous les détails de l'appel à projet :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/loisirs_sports/amenagement-jardins-partages.aspx

M. Louis Dumoulin mentionne un groupe qui travaille déjà sur un projet de jardin au CHSLD Le Faubourg, où une extension pourrait éventuellement être envisagée.

Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon demande si les jardins en pots sont éligibles car la SDC est présentement en négociation avec une ferme maraîchère pour faire un marché satellite sur le parvis de l'église et ce projet pourrait peut-être s'arrimer avec cet appel à projets.

Mme Alexandra Mauger demande si les jardins sur les toits sont légaux. M. Aleksandre Lessard rappelle que les jardins sur les toits doivent respecter les structures des bâtiments.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc va parler de cette possibilité à l'école St-Jean-Baptiste.

M. Louis Dumoulin rappelle qu'un jardin peut aussi être vertical, appuyé sur un mur.

➤ Proposition de projets de déminéralisation

Un document regroupant diverses propositions liées au verdissement a été soumis directement à l'équipe qui s'occupe du projet de déminéralisation à la Ville de Québec de la part du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste. (document en annexe)

Résolution CA-20-52

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec souhaite réaliser, d'ici 2022, dix projets pilotes de déminéralisation et de verdissement de rues dans les quartiers centraux dans le cadre du projet LAB des rues conviviales

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean Baptiste possède l'indice de canopée le plus faible.

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, le Conseil de quartier de SJB a transmis un document à la Ville de Québec rassemblant des propositions de verdissement pour le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

➤ Le printemps St-Jean-Baptiste et école des arts

M. Louis Dumoulin mentionne avoir repris contact avec la Société historique de Québec dans le cadre du projet Printemps Saint-Jean-Baptiste. Ils ont déjà avancé certains projets qui ne nécessitent pas la présence du public, notamment le numéro de la revue Québecensia portant sur le quartier et autres projets qui seraient diffusés sur diverses plateformes numériques.

M. Louis Dumoulin se demande comment atteindre une population que nous voulons sensibiliser aux qualités historiques et patrimoniales du quartier sans pouvoir les rencontrer. Il était prévu initialement de faire diverses activités en présentiel comme des lançements et des visites guidées.

La Société historique de Québec serait prête à lancer la revue au printemps 2021, mais le reste de la planification demeure toujours incertaine en raison de la pandémie. Donc, M. Louis Dumoulin voudrait proposer de fragmenter la programmation sur un an en commençant par le lancement de la revue ce printemps et en poursuivant les activités jusqu'au printemps 2022 et ainsi de proposer une plus longue collaboration à la Société Historique de Québec, permettant ainsi de réaliser les activités prévues en présentielles lorsque cela sera possible. Les autres membres du conseil sont d'Accord, mais cela devra être négocié auprès de la Société historique de Québec et de la Ville de Québec.

➤ SDC

Il n'y a rien de nouveau à mentionner vu le contexte. L'illumination de la rue est complétée.

➤ Rencontre sur l'église SJB

Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle que demain, il y aura une rencontre, convoquée par le bureau de Mme Marie-Josée Savard, sur le thème de l'église St-Jean-Baptiste. Divers organismes du quartier sont conviés à participer à la rencontre dont le conseil de quartier ainsi que des acteurs des deux paliers gouvernementaux.

20-12-09 Deuxième période de questions et commentaires du public

M. Olivier Tardif-Paradis mentionne que lors de la rencontre concernant l'église St-Jean-Baptiste, la principale préoccupation devrait être celle de ramener l'église au cœur du quartier en termes de services. Les besoins ont changé, mais ce serait bien que ça reste un bien collectif. Mme Mélissa Coulombe-Leduc lui confirme que ses préoccupations sont partagées.

M. Olivier Tardif-Paradis demande si l'initiative des dollars solidaires a aidé les commerçants à avoir plus de liquidités et si celle-ci va se répéter. Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon répond que le projet était commun aux 7 SDC de la Ville de Québec. Ils attendaient d'abord la fin de l'année afin d'évaluer le projet, mais oui, il se pourrait qu'il y ait une seconde phase. Ce ne sont pas tous les commerçants qui ont accepté les dollars solidaires.

Le Conseil de quartier a été contacté par Sébastien Tanguay. Mme Mélissa Coulombe-Leduc a donné une petite entrevue concernant notamment les graffitis.

M. Fabien Abitbol précise que les membres du comité graffitis, embellissement et art urbain sont toujours M. Damien Morneau, Mme Alexandra-Maude Grenier et lui-même.

20-12-10 Trésorerie

➤ État des finances

Il n'y a pas eu de transactions autres que les frais d'administration mensuels de 2.95\$.

Une nouvelle facture non-payée s'est ajoutée correspondant au paiement du procès-verbal de novembre.

Le solde du compte en date du 30 novembre 2020 : 4 855,82\$

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction pour les PV d'octobre et novembre 2020

Résolution CA-20- 53

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction;

SUR PROPOSITION DE MME. MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARIE-NOËLLE BELLEGARDE-TURGEON, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 100 dollars à Mme Nadia Mohammed-Azizi pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 octobre 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à même le poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement selon le barème prévu à la résolution CA-20-02.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-20-54

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 80 dollars à Mme Nadia Mohammed-Azizi pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 novembre 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à même le poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement selon le barème prévu à la résolution CA-20-02.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution pour le tarif/réunion – secrétaire de rédaction 2021

Résolution CA-20-55

Attendu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste fait appel aux services d'une personne extérieure pour rédiger les procès-verbaux des séances publiques;

Attendu que cette personne est rémunérée, sur présentation de facture, à même le budget de fonctionnement;

Attendu que la résolution CA-20-02 avait reconduit le tarif de la résolution CA-19-03;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉ PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER , IL EST RÉSOLU d'annuler la résolution CA-20-02 et de fixer le tarif de la soirée d'assemblée à 85\$ pour l'année 2021, cette somme étant majorée de 15\$ si la rencontre s'achève après 21h45.

Adoptée à l'unanimité

20-12-11 Divers

Mme Mélissa Coulombe-Leduc souhaite un joyeux temps des fêtes à tous et toutes.

M. Fabien Abitbol souligne que l'Infobourg est en cours de distribution et qu'en plus de l'hommage à Marc Boutin, il contient également un mot de la présidente du conseil de quartier, Mme Mélissa Coulombe-Leduc.

20-12-12 Levée de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc remercie les gens du public. M. Louis Dumoulin souhaite officiellement la bienvenue à Mme Claudia Nguyen au sein du conseil. Mme Mélissa Coulombe-Leduc propose de lever l'assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 20 heures 54. M. Louis Dumoulin appuie.

10 décembre 2020

CONSEIL DE QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

LAB rues conviviales – Déminéralisation et verdissement des quartiers centraux

Document présenté au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec

Dans le cadre du **projet LAB des rues conviviales de la Ville de Québec**, le Conseil de Quartier de Saint-Jean-Baptiste tient à proposer plusieurs pistes de solutions et actions ayant pour objectif la déminéralisation et le verdissement du quartier, et ce, aux emplacements qui selon ses membres représentent des emplacements clés.

Le quartier Saint-Jean-Baptiste présente l'un des plus faibles indices de canopée de toute la ville de Québec soit 10% contre 32% en comparaison à l'ensemble de la ville en excluant les forêts urbaines. L'absence de couvert végétal entraîne la formation d'ilots de chaleur qui sont grandement présents dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Ceux-ci ont des impacts importants sur la qualité de vie et sur la santé des résidents d'où l'importance de verdier et de penser autrement nos espaces de vie pour favoriser la création de milieux de vie sains.

Les espaces urbains excédentaires doivent contribuer à la création de rues conviviales, actives et attrayantes pour tous les utilisateurs, résidents, travailleurs et visiteurs du quartier. Cela passe entre autres par le verdissement et la création de milieux de vie sain.

Interventions transposables sur l'ensemble du quartier

- 1) Profiter de la **réfection des trottoirs et infrastructures** pour créer des fosses de plantation avec des plantes grimpantes le long des maisons (voir exemple rue Turnbull)
 - o *Ex. On retrouve des poteaux à même les bacs de plantation sur la rue Turnbull. Le réaménagement de la rue Turnbull aurait été une belle opportunité pour enfouir tous les fils des services publics (fait pour ce qui est de la section de la rue Turnbull entre René-Lévesque et la Grande-Allée).*
- 2) Aménager des **aires de plantations aux abords des bornes-fontaines** aux endroits où les automobiles ne peuvent se stationner.
- 3) **Retravailler les aménagements des parcs existants.**
- 4) Dans la perspective de réduire la vitesse de circulation automobile à l'intérieur des limites du Faubourg Saint-Jean, il serait pertinent de réduire le cône de visibilité des automobilistes par **l'élargissement des trottoirs, particulièrement aux intersections, par la plantation d'arbres** (il s'agit de principes prônés par la Ville depuis les années 1980).

Intervention sur des secteurs spécifiques

- 5) **Poursuivre la cascade de boîtes de plantation sur la rue Claire-Fontaine** entre les rues Saint-Gabriel et Prévost, mais cette fois-ci le long des maisons afin de donner plus d'intimité aux résidents et protéger les façades des graffitis.

- 6) Rehausser la plate-bande sur la rue Saint-Gabriel à la hauteur du parc Scott pour permettre à la végétation de survivre. Il faut, en plus des boîtes de plantations, planter des végétaux résistants afin d'éviter le piétinement des aménagements. Le rehaussement actuel fait à la demande du Conseil de Quartier Saint-Jean-Baptiste est jugé insatisfaisant. Il doit y avoir une épaisseur suffisante de terre pour permettre à la végétation de survivre.
 - Exemples : Sur la rue Lockwell, entre le HLM et le CHSLD, on y retrouve une pente très abrupte où l'on retrouve une quantité importante d'arbres et cela naturellement. Un exemple similaire existe aussi, mais cette fois-ci d'origine anthropique sur le bord de la rivière Saint-Charles, près du Village de l'anse. Ces deux exemples illustrent des plantations que nous jugeons adéquates.
- 7) À l'intersection des rues Scott/Saint-Gabriel, le trottoir y est plus large. Cet espace pourrait être propice à la création d'une aire de plantation.
- 8) Faire des rues Sainte-Claire et Côte Sainte-Genève des axes/corridors verts. Ces rues relient la haute ville et la basse ville et sont empruntées par beaucoup de piétons. Il serait intéressant de revoir leur aménagement afin de les rendre plus vertes et plus conviviales.
- 9) Utiliser l'espace du parvis de l'Église Saint-Jean-Baptiste pour y créer un îlot de fraîcheur. Il s'agit d'un lieu de rassemblement important pour les résidents du quartier. Cet espace est utilisé uniquement par les piétons et possède un potentiel de verdissement considérable. Il faut revoir l'aménagement des boîtes de plantations et rehausser le niveau de sol.
 - Il y a déjà des espaces de plantation. L'objectif est donc de s'assurer que ces espaces soient utilisés à leur plein potentiel par la mise en valeur du site, la diversification des espèces d'arbres (ajout de conifères pour conserver le verdissement en saison hivernale, planter des vivaces, etc.) et l'entretien de ces aménagements.

L'église Saint-Jean-Baptiste, bien que fermée depuis mai 2015, continue d'attirer les touristes, il est donc important de soigner ses aménagements. Ce lieu remplit plusieurs fonctions puisqu'il s'agit d'un espace de transit pour les piétons, un lieu de rassemblement, une place de spectacle, une aire de jeu (extension de la cour d'école) et bien plus.

- 10) Verdir davantage la cour de l'école primaire de Saint-Jean-Baptiste
 - La cour d'école représente également un secteur présentant un potentiel de verdissement. Toutefois, la ville n'en est pas propriétaire. Ce secteur n'est donc pas concerné par le projet de rues conviviales, mais devrait tout de même être intégré dans les réflexions globales du secteur.